

# Associations syndicales, ASGF et GIEEF : mode d'emploi <sup>F124</sup>

Les associations syndicales permettent à des propriétaires de se regrouper de façon relativement simple, afin de pouvoir mettre en œuvre principalement des travaux de voirie ou sylvicoles, mais aussi une gestion forestière. Leur création et leur fonctionnement répondent cependant à des règles spécifiques, sans le respect desquelles les adhérents peuvent se retrouver en difficulté, en particulier vis-à-vis des services de l'Etat.

Présentiel - Synchrone

## Objectifs

- Choisir une structure de regroupement en fonction des objectifs à atteindre
- Savoir créer une AS et mettre en œuvre la reconnaissance GIEEF
- Être capable de faire fonctionner les AS créées



### Public Visé

Experts et gestionnaires, agents de développement, notaires, agents de l'État, propriétaires



### Pré Requis

Pas de prérequis

## Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Connaitre les caractéristiques des différents types d'AS (Associations Syndicales Libres (ASL), et Associations Autorisées (ASA), AS de Gestion Forestière (ASLGF et ASAGF)) et du GIEEF

Maîtriser le processus de création des AS : animation, rédaction des statuts, démarches administratives...

Pouvoir construire un projet, et mettre en œuvre les travaux et les opérations de gestion qui en découlent

Savoir gérer le droit de propriété : adhésions aux AS, implantations des ouvrages, mutations de propriétés, mandats ...

Gérer les relations humaines au sein de ces groupements de propriétaires

Appliquer correctement la fiscalité liée aux activités de ces entités

Optimiser le fonctionnement de ces structures

Conduire ces AS vers l'autonomie

## Parcours pédagogique

Une reconnaissance de Groupement d'intérêt économique et environnemental forestier (GIEEF) peut venir compléter le dispositif.

Cette formation permettra aux adhérents actuels ou futurs, ainsi qu'aux personnes étant amenées à les conseiller, d'acquérir toutes les connaissances nécessaires.

## Méthodes pédagogiques

- Exposés en salle
- Analyse de cas pratiques
- Echanges

## Qualification Intervenant-e-s

Des formateurs qualifiés dans leur domaine.

## Méthodes et modalités d'évaluation

Afin de pouvoir évaluer les acquis de la formation, le stagiaire devra répondre à 3 courts questionnaires :

- \* Questionnaire de positionnement en amont de la formation
- \* Questionnaire de satisfaction à l'issu de la formation
- \* Questionnaire de positionnement après la formation

## Modalités d'accessibilité handicap

Si besoin d'aménagement, nous vous invitons à nous contacter directement.



### Durée

**14.00** Heures

**2**

Jours

### Effectif

De 3 à 16 Personnes



Contactez-nous !

**Marie VALIQUETTE**  
Responsable de la formation continue

Tél. : 0765188823  
Mail : [idf-formation@cnpf.fr](mailto:idf-formation@cnpf.fr)